

Les juridictions civiles et pénales (correctif : prof)

Cette leçon a pour objectif :

- de bien comprendre la différence entre la justice civile et la justice pénale ;
- de dire quelles sont les juridictions civiles et pénales de l'ordre judiciaire ;
- de déterminer la compétence de chaque juridiction.

1. Les différences entre la justice civile et la justice pénale

A. Découverte

Extrait n°1 :

1. Expliquez, en quelques mots, ce dont parle cette affaire.

Une dame roule en état d'ébriété avec un pneu crevé (sur sa jante).

2. Devant quelle juridiction l'affaire a-t-elle lieu ?

Tribunal de police de Charleroi

3. De quel genre d'affaire s'agit-il ? :

- Une infraction (un comportement interdit par la loi) a été commise A

4. Quelles sont les **personnes** que vous reconnaissez à l'audience ?

- Un Procureur du Roi : A
- Un suspect qui tente de se défendre face aux accusations du Procureur du Roi (qui représente la société) : A

En résumé, on retrouve donc essentiellement face au Juge :

- Un suspect face au procureur du Roi (qui représente la société) : A

5. Quel est le rôle du **Ministère Public**, s'il y en a un, à l'audience ?

- Il demande, au nom de la société, que le suspect soit déclaré coupable et condamné à une peine qu'il estime appropriée : A

6. Quel est le rôle du **juge** à l'audience ?

- Entendre les explications des différents intervenants et poser différentes questions au suspect afin de vérifier si la personne est coupable. Si elle est coupable, sanctionner le suspect en le condamnant à une peine : A

On obtient un maximum de A, il s'agit donc d'une affaire pénale.

Extrait n° 2

1. Expliquez, en quelques mots, ce dont parle cette affaire.

On reproche à deux jeunes hommes une tentative de vol (cambriolage).

Un jeune homme a pénétré dans l'habitation par un soupirail.

L'autre jeune homme faisait le guet.

2. Devant quelle juridiction l'affaire a-t-elle lieu ?

Tribunal correctionnel de Bruxelles (Tribunal de première instance).

3. De quel genre d'affaire s'agit-il ? :

- Une infraction (un comportement interdit par la loi) a été commise ? A

4. Quelles sont les **personnes** que vous reconnaissez à l'audience ?

- Un Procureur du Roi : A
- Un suspect qui tente de se défendre face aux accusations du Procureur du Roi (qui représente la société) : A

En résumé, on retrouve donc essentiellement face au Juge :

- Un suspect face au Procureur du Roi (qui représente la société) : A

5. Quel est le rôle du **Ministère Public**, s'il y en a un, à l'audience ?

- Il demande, au nom de la société, que le suspect soit déclaré coupable et condamné à une peine qu'il estime appropriée : A

6. Quel est le rôle du **Juge** à l'audience ?

- Entendre les explications des différents intervenants et poser différentes questions au suspect afin de vérifier si la personne est coupable. Si elle est coupable, sanctionner le suspect en le condamnant à une peine : A

On obtient un maximum de A, il s'agit donc d'une affaire pénale.

Extrait n°3

1. Expliquez, en quelques mots, ce dont parle cette affaire.

Charles le propriétaire souhaite mettre fin au bail de ses locataires qui ne payent pas le loyer.

2. Devant quelle juridiction l'affaire a-t-elle lieu ?

Justice de Paix de Visé

3. De quel genre d'affaire s'agit-il?

- Les droits d'une ou plusieurs personnes n'ont pas été respectés, c'est-à-dire où il existe un conflit entre deux parties. B

4. Quelles sont les **personnes** que vous reconnaissez à l'audience ?

- Une personne qui demande quelque chose au Juge : B
- Une personne qui se défend face aux demandes d'une autre personne : B

En résumé, on retrouve donc essentiellement face au Juge :

- Une personne (le demandeur) face à une autre personne (le défendeur) : B

5. Quel est le rôle du **Ministère Public**, s'il y en a un, à l'audience ?

- Il n'y a pas de Ministère Public : B

6. Quel est le rôle du **Juge** à l'audience ?

- Entendre les explications des différents intervenants, tenter de les concilier les parties et en cas d'échec, les départager en appliquant les règles de droit : B

On obtient un maximum de B, il s'agit donc d'une affaire civile.

Synthèse

	CIVIL	PENAL
Quelles affaires ? = la nature de l'affaire	Droits non respectés, une affaire où il faut départager les personnes.	Une infraction (un comportement interdit par la loi) a été commise
Qui face à qui ? = les parties	Une personne face à une autre personne (le demandeur- le défendeur)	Le suspect face à la société représentée par le Procureur du Roi
Quel est le rôle du Juge ?	Présider l'audience, tenter de les concilier et départager les parties en reconnaissant ou non les droits des personnes. Il applique les règles de droit à une situation concrète.	Présider l'audience, déclarer si la personne est coupable et si oui, sanctionner en la condamnant à une peine.
Quel est le rôle du procureur du Roi ?	En principe, il n'est pas présent. Exceptionnellement, le procureur du Roi est là uniquement lorsque les intérêts en jeu ne peuvent pas être considérés comme ne regardant pas les seules parties (ex : il représente les intérêts des enfants lors d'un divorce).	Représenter la société : il demande au nom de la société que le suspect soit déclaré coupable et condamné à une peine qu'il estime être appropriée au regard de l'intérêt de la société face à une personne qui en a violé les règles.

Extrait n° 4

1. Concernant le suspect :
 - a. Qui est le suspect ? **Mohammed**
 - b. Que fait-il ? **Il a mordu un automobiliste au visage pour une place de parking. Il a également blessé le policier qui est intervenu.**

2. Concernant la victime de l'infraction pénale :
 - c. Qui est la victime ? Un **policier**
 - d. Que demande-t-elle ? **une réparation de son dommage**

En synthèse, nous avons un suspect qui tente de se défendre face aux accusations du procureur du Roi. C'est donc une affaire **pénale**.

Nous avons également, au cours de la même audience, une victime d'infraction pénale qui demande la réparation de son dommage au suspect. C'est une personne qui demande quelque chose. C'est donc également une affaire **civile** jugée au cours d'un procès pénal. C'est pour cette raison que la victime d'une infraction pénale devient une **partie civile** lorsqu'elle fait cette demande de dommages et intérêts à l'audience.

Cet extrait 4 est une affaire **pénale et civile**.

A. Exercices

CASUS	Justice civile	Justice pénale
Quatre personnes s'inscrivent auprès d'une compagnie de voyage pour escalader un mont en Océanie. L'opération échoue car des militaires les arrêtent au pied de la montagne qu'ils voulaient escalader. Au retour de leur expédition, les voyageurs attaquent la compagnie de voyage en justice car, selon eux, celle-ci aurait dû les prévenir des difficultés qui ont mené à l'échec de l'escalade du mont en question. Devant le tribunal, les randonneurs demandent donc le remboursement du voyage à la compagnie. Le tribunal donne raison à la compagnie et demande aux voyageurs de payer un dédommagement de 1500€ à la compagnie de voyage : ils auraient dû être au courant du risque que comportait leur expédition.	X	
Grégory, un étudiant bruxellois, est arrêté par la police pour excès de vitesse sur l'avenue de la Woluwe. Il est condamné à 20h de travaux d'intérêt général qu'il effectue en donnant des cours de vélo à des enfants auprès de « pro velo ». L'objectif de cette condamnation est de lui faire faire connaissance avec les usagers faibles de la route (qu'il a mis en danger de par son infraction)		X
Georges, âgé de 22 ans, est condamné à 240 heures de travaux d'intérêt général pour deal de drogues dures à grande échelle (notamment à des mineurs d'âge). Sa voiture et 20.000 € sont également confisqués. Ses complices, Andy et Mathias, sont respectivement condamnés à 150 et à 120 heures de travaux d'intérêt général.		X
Un homme de 32 ans roule à plus de 300km/h en moto et cause un accident grave. L'homme (récidiviste en excès de vitesse) est condamné à 8 mois de prison, dont la moitié avec sursis, à un retrait de permis de 3 ans, et à 2200€ d'amende.		X
Jan S perd le contrôle de son véhicule dans un virage et percute ainsi la porte de garage d'une maison. La police affirme que des traces de pétrole ont été trouvées sur la chaussée, que Jan ne conduisait pas sous l'effet de l'alcool et ne roulait pas trop vite. Le procès concerne uniquement le propriétaire de la porte de garage qui demande à la Région (responsable de l'état de la chaussée) de le rembourser des dégâts. Le juge condamne donc la Région à payer un dédommagement de 4500€ pour la réparation de la porte de garage.		X
L.D est condamnée à une amende de 2220,75 euros par le juge parce que son âne perturbait la tranquillité du voisinage. Elle s'est également vue imposé de se débarrasser de l'animal endéans les 48 h. après le jugement.		X
S.V et V.R sont condamnés à un an de prison ferme pour négationisme (nier la volonté nazie d'extermination du peuple juif). Les deux personnes avaient en leur possession et distribuaient des autocollants et des	X	

brochures minimisant ou niant la Shoah (extermination systématique par l'Allemagne nazie des trois quarts des juifs de l'Europe occupées). Ils avaient déjà encouru des peines auparavant pour des faits similaires.		
Monsieur X reçoit une prime de la région wallonne pour rénover sa maison à Charleroi. Une des conditions d'octroi de cette prime est de vivre dans la maison rénovée durant un certain temps. Rapidement, l'homme est victime de plusieurs car et home jackings et décide donc de déménager avant le délai prévu par la Région wallonne, en invoquant le cas de force majeure. Estimant qu'il n'y avait pas de cas de force majeure, la juge a donné raison à la Région wallonne, qui lui réclame le remboursement de ces primes. Elle motive son jugement par le fait qu'«il n'est peut-être pas raisonnable d'attirer l'attention sur soi en circulant en Jaguar et en vivant dans une « belle maison », en affichant ostensiblement sa prospérité dans une région économiquement pauvre et sinistrée comme l'est celle de Charleroi»		X
Un homme de 26 ans est condamné à 15 mois de prison pour vente de billets de concerts fictifs. Il a également dû payer un dédommagement de 1500 euros aux personnes dupées.	X	X

Source : Justice en Jeu, Musée Belvue

2. Les juridictions civiles et pénales de l'ordre judiciaire

A. Rappel

Les juridictions civiles (en vert foncé) examinent ainsi les conflits **entre personnes**.
La justice civile fonctionne selon une procédure particulière, la procédure civile.

Les juridictions pénales (en vert clair) examinent les conflits entre **un suspect** et **la société**.
La société est représentée à l'audience par le **Ministère Public**.

La justice pénale condamne par une peine les comportements contraires à des règles de la vie en société.

La justice pénale fonctionne selon une procédure particulière, la procédure pénale (voir les leçons : « la procédure pénale, l'enquête » et « la procédure pénale, l'audience »).

B. Le tableau des juridictions

1. Les principes généraux
2. Les différentes juridictions
3. Exercices

CAS	Juridiction compétente	Juridiction en appel
Votre opérateur de GSM souhaite récupérer vos factures impayées. La dette s'élève à 1500 euros.	Justice de Paix	/
Rachida souhaite obtenir l'hébergement principal de son enfant.	Tribunal de la famille (Tribunal de première instance)	Cour d'Appel

Un chauffard a embouti la voiture de Françoise alors qu'il était sous l'emprise de l'alcool. Il est convoqué en justice. Lors de cette audience, Hélène réclame des dommages et intérêts pour réparer sa voiture.	Tribunal de Police	Tribunal correctionnel (Tribunal de première instance)
Alain a été licencié. Il souhaite contester ce licenciement qu'il estime abusif	Tribunal du travail	Cour du travail

Un propriétaire réclame des loyers impayés en justice.	Justice de Paix	Tribunal de première instance (civil)
Aline souhaite adopter les enfants de son épouse. Le père de ces derniers est décédé.	Tribunal de la famille	Cour d'appel
Pierre a reçu une décision du chômage qui refuse de lui verser ses allocations. Il conteste cette décision.	Tribunal du travail	Cour du travail
La société de Mohammed tombe en faillite.	Tribunal de l'entreprise	Cour d'Appel
Thérèse demande le divorce.	Tribunal de la famille (Tribunal de première instance)	Cour d'Appel
Mélanie a volé dans un magasin de vêtements. Elle avoue.	Tribunal correctionnel (Tribunal de première instance)	Cour d'Appel
Augustin, un jeune de 15 ans a agressé gravement un de ses copains. Il est convoqué en justice.	Tribunal de la jeunesse ((Tribunal de première instance)	Cour d'Appel
Nora demande l'annulation de son mariage suite à un mariage blanc.	Tribunal de la famille (Tribunal de première instance)	Cour d'Appel
Bénédicte demande une contribution alimentaire pour ses enfants.	Tribunal de la famille (Tribunal de première instance)	Cour d'Appel
Samia est témoin d'un fait de maltraitance sur mineur. Son neveu se fait frapper par son père s'il ramène un mauvais bulletin à la maison.	Tribunal de la jeunesse ((Tribunal de première instance)	Cour d'Appel
Jean-François est chef d'entreprise. Il souhaite obtenir le paiement d'une facture de 3000 euros relative à des travaux de peinture.	Tribunal de l'entreprise	Cour d'Appel
Cathy a été grièvement blessée au travail. Elle souhaite être indemnisée.	Tribunal du travail	Cour du travail

Jean fait appel à la justice pour obliger son voisin à tailler sa haie.	Justice de Paix	Tribunal de première instance (civil)
Un homme a roulé à 140 km/h sur l'autoroute. Il est convoqué en justice.	Tribunal de Police	Tribunal correctionnel (Tribunal de première instance)
Un homme a assassiné sa petite amie.	Cour d'Assise	/